

**Motion du 8 février 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Jean Rossiaud et Joris Vaucher: «Bannissement des sacs en plastique».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2024  
dans le rapport M-1273 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le désastre environnemental que représente le plastique tant au stade de sa production qu'à celui de son élimination;
- qu'il faut cinq secondes pour produire un sac plastique, cinq minutes pour le consommer cinq cents ans pour le dégrader;
- que les sacs en plastique sont nocifs pour la faune et la flore;
- que les sacs de caisse engendrent une pollution visuelle de nos villes et campagnes;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d'optimisation et l'offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- que l'incinération des sacs en plastique engendre des rejets de dioxine, dangereux pour la santé;
- que les sacs en plastique sont conçus à partir de matières fossiles non renouvelables et de plus en plus rares;
- que par exemple la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a emboîté le pas à 168 villes américaines qui ont déjà banni, tarifé ou taxé l'usage du sac plastique à usage unique, ce qui concerne un bassin de population de plus de 16 millions de personnes;
- que la ville marocaine de Taounate s'est déclarée ville sans sacs en plastique, une initiative décidée en marge de la COP 22 en novembre 2016 à Marrakech,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la Ville de Genève;
- de renoncer à l'utilisation de sacs plastiques comme contenants pour les poubelles publiques de la Ville situées dans l'espace public.